

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations

Franco-américaines (1956-1958)

French parliamentarians face the cause of Sakiet and the Algerian war: a crisis that denounces relations

Franco-Américain (1956-1958)

Chamtouri Fatma

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax, université de Sfax, Tunis.

fatmachamtouri61@gmail.com

Date de réception: 19/02/2024

Date d'acceptation: 31/03/2024

Date de publication : 27/06/2024

Résumé :

Cet article examine les relations ambiguës entre la France et les États-Unis, mettant en valeur les conflits persistants après la Seconde Guerre mondiale. Ces dissensions, liées à la politique coloniale et à la stratégie au Proche-Orient, ont non seulement exclu le général de Gaulle de la conférence de Yalta mais ont aussi façonné la diplomatie française. Au cœur de cette dynamique, l'affaire de Sakiet Sidi Youssef en Tunisie émerge comme un point crucial. Les tensions entre la France et la Tunisie, exacerbées par cet événement médiatisé, ont conduit le président Bourguiba à solliciter l'aide des États-Unis. Cette crise, sur fond de guerre d'Algérie, révèle l'influence des parlementaires français dans la formulation de la politique étrangère. En explorant ces relations, l'article met en lumière la complexité des enjeux diplomatiques de l'époque, où les interventions des députés ont joué un rôle crucial, particulièrement dans les contextes de la crise tunisienne et de la guerre d'Algérie.

Mots clés : Relations franco-américaines, Tensions d'après-guerre, Politique coloniale, Diplomatie française, Sakiet Sidi Youssef, Relations Tunisie-France, Président Bourguiba, Intervention des États-Unis, Guerre d'Algérie, Parlementaires français, Formulation de la politique étrangère, Questions diplomatiques, crise tunisienne.

Abstract:

This article examines the complex relations between France and the United States, highlighting the persistent tensions after the Second World War. These dissensions, linked to colonial policy and strategy in the Middle East, not only excluded General de Gaulle from the Yalta conference but also shaped French diplomacy. At the heart of this dynamic, the case of Sakiet Sidi Youssef in Tunisia emerges as a crucial point. Tensions between France and Tunisia, exacerbated by this media event, led President Bourguiba to seek help from the United States. In light of the Algerian war, this problem highlights the role that French parliamentarians have in shaping foreign policy. By examining these connections, the paper draws attention to how complex the diplomatic challenges of the day were and how important deputies' contributions were, especially in light of the Algerian conflict and the Tunisian situation.

Keywords: France-United States Relations, Post-World War II Tensions, Colonial Policy, French Diplomacy, Sakiet Sidi Youssef, Tunisia-France Relations, President Bourguiba, United States Intervention, Algerian War, French Parliamentarians, Foreign Policy Formulation, Diplomatic Issues, Tunisian Crisis.

1. Introduction :

Les relations franco-américaines après la Seconde Guerre mondiale ont été marquées par des tensions persistantes, notamment sur la question coloniale et au Proche-Orient. La France a cherché à regagner son influence dans la région, mais a dû faire face à la concurrence britannique et américaine. Les parlementaires ont joué un rôle crucial dans la définition de la politique étrangère de la France, en particulier en ce qui concerne les questions de l'OTAN et de la construction européenne. (Nouailhat, 1986)

Entre 1956 et 1958, la Tunisie et l'Algérie ont été le théâtre de bouleversements politiques majeurs liés à la décolonisation. Les mouvements nationalistes ont profité de l'affaiblissement de la puissance coloniale pour formuler leurs revendications, dans une véritable vague de manifestes. En Tunisie, Habib Bourguiba a proclamé la république en juillet 1957, tandis qu'en Algérie, la rébellion contre le colonialisme français s'intensifiait. Les tensions et les bouleversements politiques de cette période ont également été marqués par des événements tels que la crise de Bizerte, un conflit diplomatique et militaire opposant la France à la Tunisie en 1961, après l'indépendance de ce pays en 1956. (Guerre d'Algérie (1954 - 1962)) .

La décolonisation a été un défi majeur pour la France, qui a dû faire face à la concurrence britannique et américaine pour regagner son influence dans la région. La politique extérieure de la IV^e République a été fortement affectée par des défis liés à la décolonisation, tels que la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie. La

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations Franco-américaines (1956-1958)

France a participé activement à la fondation de l'OTAN en 1949, une alliance militaire entre Américains et Européens, ce qui a influencé ses relations internationales. (Achcar, s.d.)

Finalement, les déclarations des parlementaires français, telles que Raymond Guyot, Raymond Dronne et Jean de Lipkowski, montrent les diverses facettes des préoccupations concernant la politique étrangère de la France, en particulier en raison de la guerre d'Algérie et des liens avec la Tunisie. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958)

L'objectif de cette étude est de déterminer comment les députés ont-ils jugé la stratégie militaire en Algérie et quelles étaient leurs principales critiques? En quoi consistaient les contestations des députés concernant les chiffres officiels, et comment cela a-t-il affecté la perception de la politique gouvernementale ? Quelles étaient les inquiétudes spécifiques des députés quant à l'influence américaine dans la région, et comment ces préoccupations ont-elles été exprimées ? Comment les députés ont-ils préconisé une approche prudente dans le contexte des affaires en Algérie, et quelles alternatives ont-ils suggérées ? Comment les interventions des députés ont-elles mis en lumière les divergences au sein de l'Assemblée nationale, et en quoi cela a-t-il contribué à la complexité des enjeux diplomatiques de l'époque ?

2. Les tensions franco-américaines : un obstacle à l'unité de l'Occident :

Charles Cogan, dans son ouvrage Les relations franco-américaines de 1940 à nos jours, souligne les tensions entre la France et les États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est souligné que les États-Unis ont maintenu des liens étroits avec le gouvernement de Vichy, qu'ils ont essayé de soutenir l'amiral Darlan après son débarquement en Afrique du Nord, et qu'ils ont refusé de reconnaître le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) pendant plusieurs mois. La France a été humiliée par ces tensions à Yalta, où le général de Gaulle n'a pas été convié à la conférence. (Cartigny, 1999)

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le général de Gaulle fait état de l'« inclination de l'intervention » et de l'« instinct dominant » des États-Unis. Après la guerre froide, il y a des tensions fréquentes entre la France et les États-Unis, telles que la querelle de la CED (1950-1954) et la fin de non-recevoir opposée par Eisenhower au mémorandum français du 13 septembre 1958. Afin de réduire le monopole de décision des États-Unis dans l'Alliance atlantique, ce mémorandum propose d'établir un directoire des trois puissances occidentales (États-Unis, Grande-Bretagne, France) .Afin de réduire le monopole des États-Unis sur les décisions dans l'Alliance atlantique, ce document suggère la création d'un directoire composé des trois puissances occidentales (États-Unis, Grande-Bretagne, France). (Cartigny, 1999)

La relation de la France avec le Proche-Orient est difficile, car le Royaume-Uni la considère comme un intrus en raison de l'accord colonial de 1904. Bien que le Royaume-Uni domine la région, la France détient des positions importantes en Syrie et au Liban. Bien que la France ait évacué ces territoires après la Seconde Guerre mondiale, la vision britannique demeure, ce qui a eu un impact sur la diplomatie des années 50. En France, il est clair que la France est exclue en raison de la création d'une relation particulière entre la Grande-Bretagne et les États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale. (Papastamkou, 2007)

Jusqu'à l'affaire de Suez, la France cherche à regagner de l'influence au Proche-Orient pour être reconnue comme une puissance majeure, tout en tentant de s'insérer dans l'alliance anglo-américaine. Néanmoins, elle est influencée par les conséquences de Suez et de la guerre d'Algérie pour se concentrer sur la protection de ses intérêts culturels et économiques plutôt que sur une politique arabe affirmée. Entre 1950 et 1958, la guerre d'Algérie domine la perception des intérêts français au Proche-Orient, provoquant des divisions au sein du Conseil des ministres et contribuant à l'expédition de Suez. (Papastamkou, 2007)

Les tensions liées à la décolonisation au Maghreb se manifestent dans les divergences ministérielles, notamment sur les ventes d'armes à Israël et à l'Égypte. La politique arabe des États-Unis entre 1950 et 1958 se traduit par une implication croissante dans les affaires du Maghreb, en particulier avec la Tunisie, tandis que la Grande-Bretagne, à contrecœur, rétablit la relation anglo-américaine. La politique française au Proche-Orient devient réactive, orientée par la quête du tripartisme international face au couple anglo-américain, et est marquée par une concentration sur son rôle de puissance culturelle et économique après l'affaire de Suez. (Papastamkou, 2007)

En général, les États-Unis ont accordé peu de valeur au Maghreb. Les chefs d'État américains croyaient que cette zone faisait partie de la zone d'influence de l'Europe, en particulier de la France. Néanmoins, pendant certaines périodes, les États-Unis ont ressenti un revirement de leur intérêt pour le Maghreb, à la fois sur le plan économique et politique. Il est possible de distinguer au moins trois de ces moments :

- Lors de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont besoin du soutien des nations du Maghreb pour combattre l'Axe.
- La période de décolonisation, lorsque les États-Unis s'efforcent de contrer l'influence soviétique dans la région.
- Le conflit du Sahara occidental, lorsque les États-Unis tentent de trouver une solution pacifique au conflit. (H.Zoubir, 2005-2006)
- Les États-Unis n'ont jamais considéré le Maghreb comme une entité régionale pendant la guerre froide. Ils préféraient des relations bilatérales avec toutes les nations.

La valeur du Maghreb en tant que région était limitée aux impacts potentiels sur la stabilité de l'Europe méridionale, le flanc sud de l'OTAN. Pendant la guerre froide,

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations Franco-américaines (1956-1958)

les États-Unis avaient pour objectif principal de limiter l'influence communiste, en particulier celle de l'URSS, et de favoriser les intérêts occidentaux. Bien que les Américains maintenaient des liens sécuritaires et politiques étroits avec le Maroc et la Tunisie, qui sont clairement favorables à l'occident, les Américains étaient retournés à la France, une ancienne puissance coloniale, pour avoir un rôle prépondérant au Maghreb. (H.Zoubir, 2005-2006)

Ainsi, la fin de la Deuxième Guerre mondiale inaugure une période de conflits entre la France et ses alliés atlantiques, en particulier les États-Unis. La question coloniale est l'une des principales causes de conflit. Les chefs de l'État de la IV^e République considèrent que la participation continue de la France aux conflits coloniaux en Indochine et en Algérie entraîne un détournement de ses efforts du contexte européen. La France a besoin de mobiliser des forces et des fonds considérables pour préserver son empire colonial. En outre, l'engagement de la France en Indochine est une composante de la lutte contre le communisme mondial. (Raflik, 2009)

Les Français espèrent que leurs alliés leur rendront hommage pour leur contribution à cette lutte. Encore une fois, les malentendus se multiplient. Les citoyens français considèrent que la lutte en Indochine doit être prise en compte dans les efforts globaux de la France au sein de l'OTAN. La question indochinoise est considérée par les États-Unis comme un sujet distinct. Ainsi, à la suite de ces engagements éloignés, le rôle de la France dans la protection du théâtre Centre-Europe est progressivement marginalisé. La France ne peut pas répondre aux demandes de ses alliés, en particulier en ce qui concerne les forces armées. Les relations franco-américaines sont mises à mal dans ces exemples, qui ne sont pas exhaustifs. L'OTAN est le moyen le plus efficace de résoudre les conflits entre deux pays. (Raflik, 2009)

A cette raison, on constate **M. Raymond Triboulet**, exprimant une position franche et préoccupée, soulève des questions essentielles concernant la politique américaine au sein de l'Alliance atlantique. Sa déclaration met en lumière plusieurs points significatifs.

Tout d'abord, il critique les déclarations de M. Foster Dulles, soulignant qu'elles ne sont pas satisfaisantes. Il met en évidence la portée géographique de ces déclarations, suggérant qu'elles dépassent le cadre prévu. M. Dulles a explicitement rejeté les propositions d'une fédération atlantique et d'une extension des garanties de l'O.T.A.N. au Moyen-Orient, ce qui, du point de vue stratégique, militaire et de l'O.T.A.N., suscite une inquiétude particulière. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

M. Triboulet souligne l'importance stratégique des bases françaises en Méditerranée, notamment à Mers-el-Kébir et à Bizerte. Il souligne également l'existence de bases aériennes au Maroc, acquises par la France pour les mettre à la

disposition des Américains. Ces bases, bien que non intégrées à l'O.T.A.N., sont exploitées par les forces aériennes américaines, ce qui souligne leur intérêt stratégique reconnu par les États-Unis. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

La déclaration de M. Dulles est adressée pour son aspect politique, car il semble que les États-Unis ont décidé de ne pas étendre la garantie de l'OTAN à certaines régions, malgré l'importance stratégique de leurs bases. M. Triboulet estime que l'utilisation stratégique de ces bases, sans une couverture politique étendue, est incohérente. Ce député insiste sur l'importance de parler franchement de cette situation. Il souligne que les Américains sont sensibles à la franchise et que leurs collègues parlementaires américains en sont la preuve. En conséquence, il soutient une réflexion plus approfondie sur la politique américaine au sein de l'Alliance atlantique, tout comme la majorité britannique. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

En résumé, M. Triboulet exprime clairement ses inquiétudes quant à l'apparente incohérence de la politique américaine au sein de l'Alliance atlantique, mettant en avant l'importance stratégique des bases françaises et demandant une réflexion plus approfondie sur cette question importante. Le discours du député démontre une perspective critique et variée sur le sujet de la construction européenne, mettant en évidence des inquiétudes significatives au sein de son parti. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

Dans un premier temps, ce député observe que l'Europe est au centre des discussions, principalement en raison des difficultés au sein de l'alliance atlantique. Il met l'accent sur la logique apparemment incitant à encourager l'unité européenne en raison de l'incapacité des alliés américains à convaincre de couvrir le flanc Sud de l'Europe et de prendre part aux problèmes de la Méditerranée. Cependant, il observe un paradoxe dans cette méthode en mettant en évidence qu'il serait irrationnel de bâtir l'Europe sans l'aide des États-Unis. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

En réponse à ces considérations, ce député cite M. Bonnefous, qui a souligné qu'il était indispensable de ne pas exclure les États-Unis de la construction européenne. Cette position souligne la complexité des relations transatlantiques et suggère que l'indépendance européenne doit être recherchée sans couper les liens avec les États-Unis. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

M. Raymond Triboulet conclut en abordant deux points clés de la politique européenne selon son groupe. Il évoque l'attitude plus favorable de certains parlementaires européens, lors de la conférence parlementaire de l'O.T.A.N., envers l'intervention franco-britannique à Suez par rapport à celle de leurs gouvernements. Cela soulève des inquiétudes quant à l'influence américaine sur les décisions gouvernementales européennes, suggérant que l'Europe pourrait devenir

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations Franco-américaines (1956-1958)

dépendante des États-Unis, même dans sa construction. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)
Enfin, ce député exprime ses préoccupations face à la précipitation et à la foi aveugle de certains partisans de l'Europe. Il souligne la nécessité de construire l'Europe prudemment, sérieusement, en opposition à une approche hâtive et irréfléchie. Cette préoccupation met en avant la complexité des enjeux européens et la nécessité d'une approche prudente et réfléchie dans le processus de construction européenne. (Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante, 1956)

Les tensions franco-américaines, les enjeux complexes au Proche-Orient, et l'évolution de l'implication américaine au Maghreb éclairent une période cruciale pour la diplomatie française. Cependant, sous la Quatrième République française, un autre aspect de cette dynamique diplomatique apparaît : le rôle des députés dans la formulation et la mise en œuvre de la politique étrangère. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958)

3. La Tunisie, victime d'une riposte française : entre soutien au FLN et appel à l'aide des États-Unis :

Après son indépendance en 1956, la Tunisie devient une base arrière pour l'Armée de libération nationale (ALN). Les forces armées françaises sont confrontées à une guerre d'usure menée par les insurgés algériens sur leur territoire. Paris est contraire aux événements à la frontière et critique l'assistance logistique fournie par la république tunisienne au FLN . La France exige un « droit de suite » qui lui donnerait la possibilité de poursuivre les combattants algériens en Tunisie. (Corriou)

Le 2 janvier 1958, une compagnie du 23^e régiment d'infanterie (RI) français, commandée par le capitaine Allard, est victime d'une embuscade en territoire algérien. L'embuscade est tendue par des combattants de l'Armée de libération nationale (ALN). Le capitaine Allard, trompé par un informateur, donne l'ordre de poursuivre les rebelles qui s'enfuient vers un djebel. L'embuscade cause des pertes importantes pour les Français : 15 tués, 1 blessé et 4 disparus. La situation devient complexe lorsque le gouvernement tunisien décline toute responsabilité, affirmant que le combat s'est déroulé en Algérie. Cependant, des preuves suggèrent une complicité tunisienne dans l'embuscade. En effet, des camions transportant des rebelles depuis la Tunisie ont été aperçus aux abords du lieu de l'embuscade. (Valette, 2009)

Les tensions entre la Tunisie et la France sont alimentées par les réactions ambiguës des autorités tunisiennes. Bien que les techniques cruelles du FLN aient été découvertes, le droit de suite n'a pas été mis en œuvre. Le gouvernement français, soucieux de maintenir de bonnes relations avec la Tunisie, préfère éviter de

provoquer un incident diplomatique. Cette embuscade met en lumière les enjeux complexes de la guerre d'indépendance algérienne. Elle montre que la Tunisie, bien que nouvellement indépendante, est un acteur important du conflit. Elle illustre également la difficulté de faire respecter le droit international dans une région en pleine guerre. (Valette, 2009)

Le 2 janvier 1958, des combats violents ont eu lieu à la frontière tunisienne entre les forces françaises et celles de l'Armée de libération nationale algérienne (ALN). Le conflit est plus grave car l'ALN capture quatre soldats français et les transports dans la région du Kef. Les manifestations en France sont vives et Paris réfléchit à utiliser son « droit de poursuite ». Le président tunisien Habib Bourguiba réagit immédiatement à cette menace. Il condamne les menaces dirigées par la France et envisage même d'utiliser une force d'intervention sous l'égide de l'ONU. (Benjamin, 1999). Lorsque quatorze soldats français sont tués dans de nouveaux affrontements le 11 janvier, la tension monte. Le corps militaire français dénonce les autorités tunisiennes pour leur soutien aux « rebelles » algériens en leur offrant des véhicules et des infrastructures de réplique. (Benjamin, 1999).

Le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, situé à la frontière avec l'Algérie, est attaqué par des avions français le 8 février 1958. La communauté internationale considère cette affaire comme une escalade militaire suite à une série d'incidents locaux. Elle exerce une forte pression sur le gouvernement français, qui est contraint de démissionner sous la pression anglo-américaine. En Algérie, une émeute est provoquée par le bombardement de Sakiet Sidi Youssef à Alger, qui est réprimée par le sang. Le retour au pouvoir du général de Gaulle est le résultat de cette crise politique. (Valette, 2009)

Le bombardement de Sakiet Sidi Youssef est également utilisé par la propagande tunisienne contre la France. Elle le présente comme un acte injustifié et barbare, qui illustre la brutalité de la guerre d'Algérie. Le gouvernement américain essaie de faire preuve de médiation entre la France et la Tunisie dans le but de résoudre la crise. Il vise à persuader les citoyens français de négocier avec les dirigeants du Front de libération nationale (FLN) sur la base de l'indépendance de l'Algérie. (Valette, 2009)

Le 8 février 1958, le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef a été bombardé, ce qui a provoqué une grande médiatisation et a prononcé une condamnation internationale. Il marque le début d'une période de fortes tensions entre la France et la Tunisie. Effectivement, les photographies des manifestations dans les rues de Tunis provoquent la colère des citoyens tunisiens envers l'agression française. Le président Bourguiba fait appel à son ambassadeur à Paris et dépose une plainte auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il planifie également la fermeture des bases militaires françaises restantes dans le pays, qu'il exige d'être évacuées complètement. (Corriou)

Après l'embuscade du 2 janvier 1958, les forces françaises en Algérie sont contraintes de limiter leurs représailles contre les combattants algériens qui se

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations Franco-américaines (1956-1958)

réfugient en Tunisie. Le gouvernement français, soucieux de maintenir de bonnes relations avec la Tunisie, interdit aux forces françaises de riposter aux tirs provenant du territoire tunisien. (Valette, 2009)

Après que l'armée française ait bombardé Sakiet Sidi Youssef en février 1958, le président tunisien Habib Bourguiba a demandé l'expulsion des troupes françaises de Tunisie et la restitution de Bizerte. Il souhaite ainsi isoler la France et réduire les oppositions intérieures. Bourguiba met en place un blocus des garnisons françaises, qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement. La France envisage des ravitaillements par hélicoptères et avions civils, mais les tensions s'accroissent avec la crainte de nouvelles provocations tunisiennes. Bourguiba cherche à exercer une pression maximale sur la France pour obtenir ses revendications. Il s'agit d'une stratégie risquée, mais qui pourrait lui permettre de renforcer sa position dans le contexte de la guerre d'Algérie. (Valette, 2009)

La réponse inattendue au bombardement de Sakiet Sidi Youssef est l'intervention des États-Unis en offrant les « Bons offices ». Le général Gambiez, commandant en chef des forces françaises en Tunisie, a donné une évaluation de cette situation ainsi :

Le 8 février, Bourguiba a pris la décision de gagner une nouvelle affaire de Suez en contraignant l'Armée française à utiliser la force en interdisant ses déplacements et ses ravitaillements. En revanche, il cherchait à faire connaître le problème algérien à l'échelle internationale. En même temps, il a cherché à convaincre son peuple et l'opinion internationale de le soutenir. Sa stratégie a été efficace jusqu'au 15 février, mais en raison des pressions internationales et du manque d'enthousiasme de la population tunisienne, il a dû changer de stratégie. Avant l'arrivée des diplomates chargés des bons offices, il a tenté par des provocations successives d'atteindre le même objectif. Une nouvelle étape commence avec l'arrivée de M. Murphy, sans rapport avec le bombardement de Sakiet. (Valette, 2009)

Le bombardement de Sakiet Sidi Youssef, qui a fait plusieurs dizaines de victimes civiles, a provoqué une forte indignation internationale. Les États-Unis, qui s'efforçaient de maintenir de bonnes relations avec la France, ont été contraints d'intervenir. Le diplomate Robert Murphy a été envoyé en Tunisie par le président Eisenhower pour négocier un cessez-le-feu entre la France et la Tunisie. Les discussions ont abouti à la conclusion des accords de Paris le 20 mars 1956, qui ont donné à la Tunisie son indépendance. (Valette, 2009)

La crise de Bizerte en 1958, avec ses répercussions internationales et les pressions américaines, expose les fissures au sein de la classe politique française. Les députés, en tant que représentants élus, sont des acteurs clés dans ce contexte. Leur rôle dans la détermination des orientations politiques, notamment en matière de politique étrangère, contribue à façonner la réponse de la France aux défis au Proche-Orient

et au Maghreb. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958)

En matière de politique étrangère, les décisions prises en France sous la Quatrième République sont fortement influencées par le contexte politique intérieur du pays. La guerre d'Algérie a aggravé les divisions au sein du Conseil des ministres, qui suscitent les tensions politiques nationales qui ont un impact sur la position de la France au Proche-Orient et au Maghreb. Les débats parlementaires et les positions des députés ajoutent une dimension démocratique à la formulation des politiques, ce qui peut parfois compliquer la prise de décisions. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958)

4. Les interventions des députés français, révélatrices des enjeux diplomatiques de la Quatrième République :

La politique extérieure de la France au Proche-Orient et au Maghreb a été influencée par les facteurs internes français, les dynamiques franco-américaines et les événements régionaux. Bien que les députés aient joué un rôle important dans la formulation des politiques pendant la Quatrième République française, leurs discussions et leurs positions ont souvent reflété les divisions nationales. Les éléments combinés donnent un aperçu varié des influences qui ont influencé la France pendant cette période cruciale de son histoire diplomatique. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958)

Ces divisions nationales se sont manifestées de manière particulièrement vive dans le débat sur la guerre d'Algérie.

Par exemple, **Monsieur Raymond Guyot** a critiqué la politique de force menée par Monsieur Soustelle en Algérie et a accusé ce dernier de masquer les conséquences économiques et financières de cette politique. Monsieur Soustelle avait admis que sa politique avait coûté 100 milliards de francs, mais Monsieur Lacoste, qui suit la même politique, avait admis que la guerre d'Algérie avait coûté 400 milliards de francs. Cependant, Monsieur Guyot affirme que le coût réel de cette guerre est d'environ 700 milliards de francs. (Journal Officiel De La République Française, Débats Parlementaires Assemblée Nationale Constituante, 1957).

Monsieur Guy Mollet, secrétaire général du parti socialiste, estime qu'il est impossible de fixer avec exactitude les incidences économiques de cette guerre. Néanmoins, il a imprudemment avancé que la paix rétablie coûterait au moins aussi cher que la guerre, donnant ainsi raison à Monsieur Lacoste qui affirme que si les soldats qui sont en Algérie étaient en Europe, ils coûteraient également au budget. (Journal Officiel De La République Française, Débats Parlementaires Assemblée Nationale Constituante, 1957)

Cependant, cette argumentation est pour le moins inattendue et spécieuse. Actuellement, il y a 1 250 000 Français sous les armes, dont 500 000 en Algérie et plus de 100 000 au Maroc et en Tunisie. Le temps de service militaire est

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations Franco-américaines (1956-1958)

pratiquement de trente mois au lieu des dix-huit mois prévus par la loi. Ce député a ajouté qu'il faut cesser la guerre en Algérie sur la base de la résolution votée à l'O.N.U., qui préconise l'ouverture de négociations sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en tenant compte des propositions du Sultan du Maroc et du Président de la République de Tunisie. (Journal Officiel De La République Française, Débats Parlementaires Assemblée Nationale Constituante, 1957)

M. Raymond Guyot a souligné les coûts économiques et financiers élevés de la politique de force en Algérie, menée par Monsieur Soustelle et poursuivie par Monsieur Lacoste. Selon lui, le coût réel de la guerre est bien supérieur aux chiffres officiels. Monsieur Guy Mollet, bien qu'il ait admis l'incertitude quant aux incidences économiques de la guerre, a suggéré que la paix pourrait coûter autant que la guerre. (Journal Officiel De La République Française, Débats Parlementaires Assemblée Nationale Constituante, 1957). Cependant, cette affirmation a été critiquée comme étant inattendue et spécieuse. Actuellement, un grand nombre de Français sont sous les armes, et le temps de service militaire a considérablement augmenté. En se basant sur la résolution de l'ONU et en tenant compte des propositions du Sultan du Maroc et du Président de la République de Tunisie, Monsieur Guyot a plaidé pour la fin de la guerre en Algérie. Il est donc crucial de réévaluer la politique actuelle et de trouver des moyens pacifiques de mettre fin à la guerre. (Journal Officiel De La République Française, Débats Parlementaires Assemblée Nationale Constituante, 1957)

Par la suite, **M. Raymond Dronne** partage son point de vue concernant les changements actuels concernant les enjeux nord-africains, mettant en avant des mouvements qui se dirigent vers une approche d'internationalisation fortement influencée par les États-Unis. Il cite plusieurs facteurs qui contribuent à cette dynamique, tels que les "bonnes actions", le plan de défense de la Méditerranée occidentale, le plan de coopération économique franco-maghrébine pour l'exploitation du Sahara, et l'attitude préoccupante du gouvernement. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

Il aborde d'abord les "bons offices", soulignant que même si leur intention initiale est de permettre la reprise des échanges et des négociations entre la Tunisie et la France, les médiateurs impliqués semblent de plus en plus vouloir se concentrer sur les problèmes fondamentaux du conflit franco-tunisien. Il exprime son inquiétude quant à la possibilité que le président Bourguiba puisse manipuler la situation en incluant le problème algérien dans les "bons bureaux". (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

Ensuite, M. Dronne fait référence aux projets initiés par le gouvernement tels que le pacte de défense de la Méditerranée occidentale et la coopération économique franco-maghrébine pour l'exploitation du Sahara. Il exprime son inquiétude quant à la possibilité que ces suggestions soient des improvisations risquées, évoquant ainsi l'échec de la Communauté européenne de défense. De plus, il a mis l'accent sur les réactions sceptiques des capitales européennes et prévoit des conditions excessives de Tunis et Rabat. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

M. Dronne a des réserves quant à la capacité des partenaires tunisiens et marocains pour exploiter le Sahara, mettant en évidence leur manque de ressources financières et de spécialistes. Au lieu de cela, il est prévu que les dirigeants cherchent à obtenir des redevances importantes en échange d'appétits, de revendications territoriales, d'immixtions constantes et de marchandages, conformément au modèle des souverains du Moyen-Orient. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

M. Raymond Dronne a mis en évidence le véritable désir du Maroc et de la Tunisie de bénéficier d'une énergie économique de la France. Il exprime des inquiétudes importantes quant au pacte méditerranéen et à la coopération franco-maghrébine pour exploiter le Sahara, mettant en avant les risques considérables de l'ingérence des partenaires étrangers dans les affaires algériennes et sahariennes. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

M. Raymond Dronne critique le silence du gouvernement et le mystère entourant ses intentions, affirmant que les auditions successives de MM. Gaillard et Pineau devant la commission des affaires étrangères n'ont pas fourni des informations substantielles. Il souligne que les commentaires abondants de la presse et de la radio américaine compensent le manque d'informations précises, soulignant la dépendance envers ces sources d'information externes. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

Le discours de M. Bourguiba le 20 mars est mentionné, avec l'orateur soulignant les variations tactiques possibles du dirigeant tunisien. Cependant, ce qui est jugé important, ce sont les commentaires de la presse américaine, cités par M. Jacques Soustelle dans le Journal du Parlement. Ces déclarations annonçant que Bourguiba aurait été rassuré par Washington que les États-Unis continueraient à mener une politique active en Afrique du Nord, ne consolidant plus cette région comme une propriété exclusivement française. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

Ce député s'appuie sur ces informations pour affirmer que par le biais des "bons offices", M. Murphy et les Américains prennent le leadership des affaires tunisiennes et nord-africaines en général. Il craint une "américanisation" du Maghreb, soulignant que, selon des conversations privées, certains estiment que

Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre d'Algérie : une crise qui dénonce les relations Franco-américaines (1956-1958)

cette évolution est inévitable. En résumé, il conseille de ne pas "refiler le bébé" aux Américains et de faire preuve de prudence en raison de l'influence croissante des États-Unis dans la région. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

M. Raymond Dronne met en garde contre une potentielle ingérence américaine au Maghreb et souligne que les Russes réagiront probablement pour contrer l'influence américaine dans la région. Il évoque la valeur stratégique et économique de l'Afrique du Nord, estimant que les Russes utiliseront divers moyens tels que la propagande, la mystique de Bandoeng, l'action des partis communistes locaux, l'alliance avec les nationalistes, et la guerre subversive pour contrecarrer les Américains. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

Ce représentant fait référence aux Américains à l'expérience récente au Moyen-Orient, où leurs efforts pour réduire l'influence traditionnelle de la France et de la Grande-Bretagne ont abouti à un renforcement de la position de Nasser, ce qui a finalement conduit à une augmentation de l'influence de la Russie dans la région. Il alerte sur la possibilité de résultats similaires au Maghreb si les Américains continuent à agir de la même manière. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

M. Dronne conseille aux Américains d'adopter une approche plus discrète et de ne pas saper systématiquement la position prééminente de la France au Maghreb, soulignant l'importance de maintenir le destin du Maghreb lié à celui de l'Occident. Il exprime des inquiétudes quant à l'évolution récente des événements en Afrique du Nord et les perspectives redoutables qu'ils ouvrent. Il insiste sur la nécessité pour le gouvernement de sortir de son silence et de lever le mystère qui entoure ses intentions dans la région. M. Dronne appelle à des explications claires sur les actions envisagées par le gouvernement en Afrique du Nord pendant le mois d'avril. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

En conclusion, l'orateur considère le vote des motions préjudicielles comme le moyen réglementaire de contraindre le gouvernement à fournir les explications attendues par tous les membres du Parlement, afin de déterminer s'ils peuvent accorder leur confiance au gouvernement dans cette situation critique. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2055)

Encore, **M. Dronne** insiste sur la nécessité d'entendre l'opinion des responsables sur cette question, mais également sur les éventuelles ingérences américaines en Afrique du Nord. Il souligne que la presse américaine, de manière unanime, pointe un intérêt croissant des États-Unis dans cette région. En interrogeant ses collègues sur la dangerosité de certaines publications américaines, M. Dronne soulève la

question de l'impact potentiel sur l'opinion publique. Il suggère que laisser certaines informations être diffusées dans des médias influents pourrait être risqué, impliquant peut-être des conséquences néfastes. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2056)

Dans son intervention, M. Raymond Dronne met en exergue une préoccupation double : d'une part, il souligne la nécessité d'obtenir des responsables des éclaircissements sur l'ingérence de la Tunisie dans les affaires algériennes, et d'autre part, il évoque les possibles ingérences américaines en Afrique du Nord. Ces deux aspects témoignent de sa préoccupation quant à l'impact global de ces interférences sur la stabilité régionale. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2056)

L'insistance de M. Dronne sur la nécessité d'entendre l'opinion des responsables sur l'ingérence tunisienne suggère qu'il cherche à obtenir des clarifications officielles sur la position de la Tunisie dans le conflit algérien. Cette insistance reflète peut-être sa conviction que résoudre cette question est essentiel pour rétablir des relations plus saines entre les deux pays. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2056)

D'autre part, en soulevant la question des éventuelles ingérences américaines, M. Dronne met en lumière une dimension internationale du conflit en Afrique du Nord. Il pointe du doigt l'intérêt croissant des États-Unis dans la région, tel que rapporté par la presse américaine. Cette remarque suggère que M. Dronne craint que l'influence américaine puisse compliquer davantage la situation déjà délicate. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2056)

La dernière partie de son intervention, où il interroge ses collègues sur la dangerosité des publications américaines, souligne son inquiétude quant à l'impact de ces informations sur l'opinion publique. En laissant entendre que certaines publications peuvent être dangereuses, il évoque la possibilité que des informations inappropriées ou biaisées puissent influencer négativement la perception du public, entraînant potentiellement des conséquences préjudiciables pour la région. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2056)

En résumé, l'intervention de M. Dronne met en lumière sa préoccupation quant aux interférences régionales et internationales en Afrique du Nord, soulignant la nécessité de clarifications officielles et exprimant des inquiétudes quant à l'impact médiatique de ces développements sur l'opinion publique. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2056)

Au demeurant, l'intervention de **M. Jean de Lipkowski** met en évidence une certaine ironie quant à la posture du président du conseil envers les critiques. Lipkowski se considère peut-être comme l'un de ces "virtuoses de la critique systématique" que le président du conseil aurait dénoncés dans un discours

**Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre
d'Algérie : une crise qui dénonce les relations
Franco-américaines (1956-1958)**

antérieur, bien qu'il minimise son propre talent. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Il exprime également une compréhension des responsabilités du président du conseil et suggère que s'il avait reçu des explications satisfaisantes, il n'aurait pas pris la parole. Cela met en évidence que le gouvernement souhaite être transparent et fournir des explications claires pour répondre aux préoccupations des membres de l'Assemblée. La référence à la déclaration du 7 mars souligne l'importance accordée aux réponses spécifiques du gouvernement sur les questions soulevées au cours du débat. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

M. Jean de Lipkowski exprime des inquiétudes et des critiques concernant la déclaration du président du conseil et la progression de la situation. Il met en avant que, bien que le président du conseil ait relu avec talent sa déclaration du 7 mars, elle contient des passages préoccupants. Lipkowski soutient également que les événements ont changé considérablement depuis cette date, avec des informations inquiétantes provenant de la presse internationale concernant les intentions du président du conseil. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Une partie de la critique porte sur le recours du président du conseil au secret diplomatique. Bien que Lipkowski reconnaisse la nécessité de garder certaines négociations confidentielles, il souligne le besoin de comprendre la véritable diplomatie du président du conseil. Il s'interroge sur la direction que prend la politique gouvernementale et craint que les événements ne progressent dans une direction non souhaitée. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Lipkowski mentionne également un changement subtil dans le contexte politique entourant la loi-cadre algérienne. Il relève une déclaration du président du conseil selon laquelle la politique en Algérie était dictée par le mandat de l'Assemblée, mais il remet en question si cela demeure toujours vrai. Il s'inquiète de la possibilité d'une internationalisation du problème algérien, ce qui, selon lui, diverge de la politique antérieure affirmant que l'Algérie est un problème français exclusif. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

M. Jean de Lipkowski s'inquiète de l'évolution des relations franco-tunisiennes et de la gestion du gouvernement français de la situation :

Bien que Lipkowski ne souhaite pas trop revenir sur le passé, il souligne la nécessité d'éviter l'implication d'émissaires anglais et américains dans le dialogue franco-tunisien. Il critique le président du conseil pour avoir laissé faire cela, notant que la livraison d'armes américaines et anglaises à la Tunisie indique une divergence de politique avec les États-Unis et le Royaume-Uni par rapport à la France. (Journal

Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Lipkowski reproche au gouvernement de ne pas avoir réagi suffisamment rapidement à la question du contrôle de la frontière avec la Tunisie. Il estime que des initiatives plus nombreuses et des propositions concrètes auraient dû être présentées pour chercher une solution et maintenir le contact avec la Tunisie. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Lipkowski met en garde contre la détérioration de la situation en Tunisie, soulignant que chaque jour perdu dans la reprise du dialogue met davantage en danger la présence française. Il mentionne les inquiétudes exprimées par les colons français de Tunisie concernant les expulsions et les arrestations de certains d'entre eux, appelant à une action rapide pour éviter le pire. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Lipkowski estime que l'incertitude dans les relations franco-tunisiennes risque de conduire à une éviction des éléments constitutifs de la présence française en Tunisie. Il souligne l'importance de la présence des ressortissants français pour le développement de l'économie tunisienne et appelle à une nouvelle convention d'établissement adaptée. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

Lipkowski exprime des craintes que les bons offices, bien que prétendument sous contrôle exclusif français, puissent se transformer en médiation internationale de manière détournée. Il s'inquiète d'un possible glissement vers une solution internationale au détriment de la position française dans la région. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, p. 2059)

En résumé, les interventions des députés ont exposé des préoccupations majeures concernant la guerre d'Algérie, les initiatives gouvernementales et les risques potentiels liés à l'influence américaine dans la région. Ces interventions reflètent la complexité des enjeux diplomatiques de l'époque et soulignent la nécessité d'une approche réfléchie et transparente pour résoudre les crises en cours. Par ailleurs, ces interventions reflètent les différentes positions et préoccupations des députés français face aux défis de la politique extérieure française au Proche-Orient et au Maghreb. Les divisions nationales ont rendu difficile l'élaboration d'une politique cohérente, et les tensions avec les États-Unis ont parfois entravé les efforts français pour résoudre les conflits régionaux. En particulier, la guerre en Algérie a suscité une grande animosité, qui a finalement abouti à la chute de la Quatrième République. (Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante, 1958, pp. 2055-2059)

4. Conclusion :

En résumé, l'analyse des conflits entre la France et les États-Unis, des événements en Tunisie et des actions des parlementaires français pendant la

**Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre
d'Algérie : une crise qui dénonce les relations
Franco-américaines (1956-1958)**

Quatrième République met en lumière les difficultés diplomatiques de l'époque. La politique étrangère française a été influencée par les conflits persistants entre la France et les États-Unis, tandis que la crise en Tunisie, en particulier l'incident de Sakiet Sidi Youssef, a démontré la sensibilité des relations au Maghreb. La formulation des politiques étrangères a été complexifiée par les interventions des députés, qui ont révélé des désaccords internes et des inquiétudes concernant l'influence américaine. Ces éléments, en tandem avec les divisions nationales et les difficultés de la guerre d'Algérie, ont finalement conduit à la chute de la Quatrième République.

Bibliographie

- Achcar, G. S. (s.d.). *La décolonisation à l'heure de la guerre froide*. Récupéré sur Le Monde Diplomatique : https://www.mondediplomatique.fr/publications/l_atlas_mondes_emergents/a54118
- Benjamin, S. A. (1999). Sakiet Sidi Youssef (Bonbardement d'Algérie- Tunisie,1958). *Les 100 portes du Maghreb*, pages 274à 275, in *Cairn.info*, pp. <https://www.cairn.info/les-100-portes-du-maghreb--9782708234345-page-274.htm>.
- Cartigny, C. (1999). Charles Cogan: Alliés éléments, amis ombrageux- Les etats-Unis et la France depuis 1940. *Persée.fr*, pp. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_1999_num_58_4_2029_t1_0180_0000_3.
- Corriou, M. (s.d.). *L'affaire de Sakiet Sidi Youssef*. Récupéré sur Indépendances In Ina.fr: <https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00042/l-affaire-de-sakiet-sidi-youssef.html>
- Guerre d'Algérie (1954 - 1962)*. (s.d.). Récupéré sur Larousse: https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/guerre_d_Al%C3%A9rie/104808
- H.Zoubir, Y. (2005-2006). Les Etats-Unis et le Maghreb: primauté de la sécurité et marginalité de la démocratie, p 563-584. *L'année du Maghreb*, in *Journals.Openedition.org*, p. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.169>.
- Journal Officiel De La République Française, Débats Parlementaires Assemblée Nationale Constituante. (1957, décembre jeudi 19). *3e LEGISLATURE, SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO 47e SEANCE, Séance du Mercredi 18 Décembre 1957, p 5471*. Paris, La France: Editions des débats de l'Assemblée Nationale.
- Journal Officiel, De La République Française, Débats De L'assemblée Nationale Constituante. (1956, Décembre Vendredi 21). *3e LEGISLATURE, SESSION DE 1956 -1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 83e SEANCE, Séance du Jeudi 20 Décembre 1956, p 6181*. Paris, La France: Editions des débats de l'Assemblée nationale Constituante.

**Les parlementaires français face à la cause de Sakiet et de la guerre
d'Algérie : une crise qui dénonce les relations
Franco-américaines (1956-1958)**

- Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante. (1958, Avril 16). *3e LEGISLATURE, SESSION DE 1957-1958, COMPTE RENDU IN EXTENSO, 120e SEANCE, Séance du Mardi 15 Avril 1958, Mercredi 16 Avril 1958, p 2130*. Paris, La France: Edition des débats de l'Assemblée Nationale Constituante.
- Journal Officiel, de la République Française, Débats de L'Assemblée nationale Constituante. (1958, Mars 28). *3e Législature, Session de 1957-1958, Compte Rendu in Extenso, 117e Seance, 1er Séance de Jeudi 27 Mars 1958, p 2030*. Paris, La France: Edition des débats de l'Assemblée nationale constituante.
- Nouailhat, Y.-H. (1986, décembre). Relations Franco-américaines : perspectives françaises. *Revue sur l'histoire américaine*, pp. 653-668.
- Papastamkou, S. (2007). La France au Proche-Orient, 1950-1958 Un intrus ou une puissance exclue? *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin 1 N°25*, in *Cairn.info*, pp. www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin1-2007-1-page-177.htm.
- Raflik, J. (2009). La IVe République et l'ONU: fidélité à l'Alliance ou revendications nationales? *Bulletin de l'institut Pierre Renouvin 2 N ° 30*, in *Cairn.info*, pp. <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin1-2009-2-page-77.htm>.
- Valette, J. (2009). Le Bombardement de Sakiet Sidi Youssef en 1958 et la Complexité de la Guerre d'Algérie p37à 52. *Guerres Mondiales et conflits contemporaines 1 n°233* in *cairn.info*, pp. : <https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2009-1-page-37.htm>.